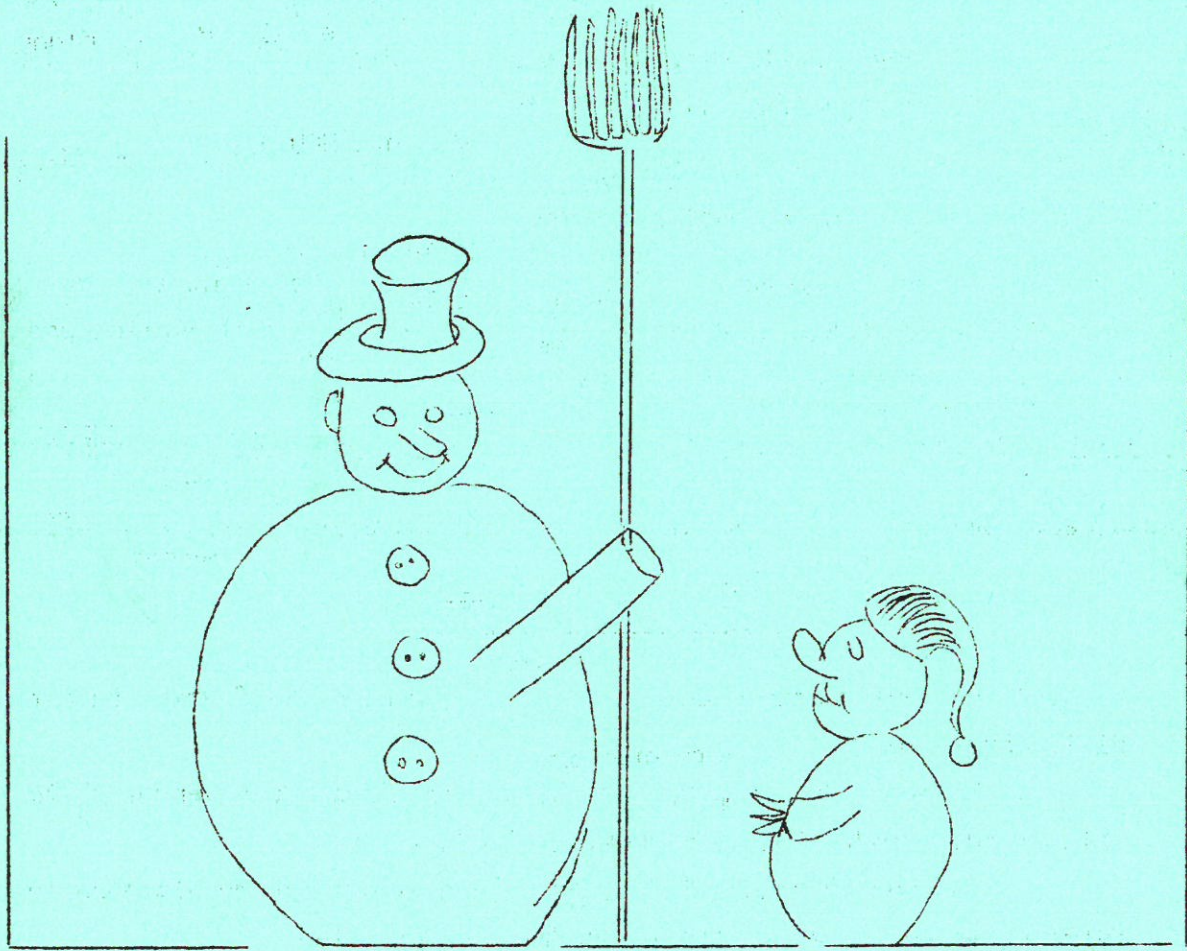
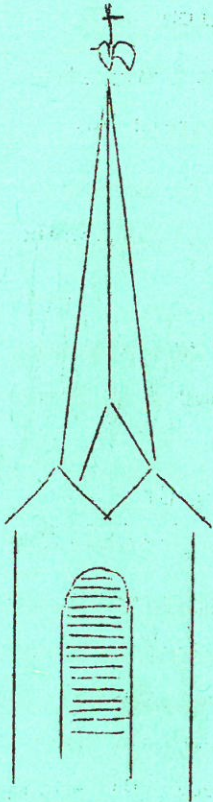


# ENTRÉE-NOÛS.

THIAVILLE SUR MEURTHE N°266 FEV. 90



**\*\* OFFICES RELIGIEUX \*\***



Samedi 10 Février	Messe à 18 H à Baccarat
Dimanche 11 Février	Messe à 9 H à Thiaville
Samedi 17 Février	Messe à 18 H à Merviller
Dimanche 18 Février	Messe à 9 H à Deneuvre
Samedi 24 Février	Messe à 18 H à Baccarat
Dimanche 25 Février	Messe à 9 H à Bertrichamps
Mercredi 28 Février (des Cendres)	(Messe à 11 H à Merviller Messe à 18 H à Baccarat Messe à 18 H à Thiaville)
Samedi 3 Mars	Messe à 18 H à Thiaville
Dimanche 4 Mars	Messe à 9 H à Deneuvre
Samedi 10 Mars	Messe à 18 H à Baccarat
Dimanche 11 Mars	Messe à 9 H à Merviller
Samedi 17 Mars	Messe à 18 H à Bertrichamps
Dimanche 18 Mars	Messe à 9 H à Deneuvre
Samedi 24 Mars	Messe à 18 H à Baccarat
Dimanche 25 Mars	Messe à 9 H à Thiaville

(suite sur ENTRE - NOUS de Mars)

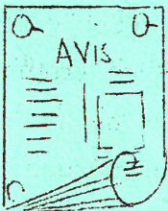
A noter qu'un office religieux est célébré tous les dimanches à 10 h 30 à BACCARAT.

**\*\* ENTERREMENTS A THIAVILLE \*\***



Avant de fixer le jour et l'heure des obsèques et surtout avant de faire mettre l'avis de décès dans la presse, prendre contact avec Monsieur le Curé de BACCARAT (impératif). Aviser également Madame HIRTZ à Fagnoux en précisant le jour et l'heure d'arrivée du corps afin que l'église soit ouverte et préparée. En cas d'absence de Madame HIRTZ, contacter Madame EGUETHER, à Fagnoux également.

**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

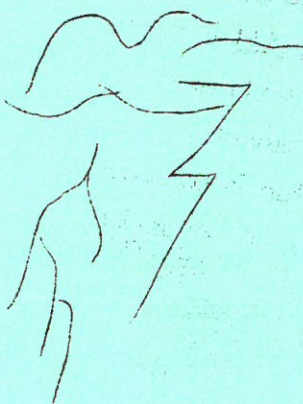


11 Février:	Déjeuner choucroute	F.R. Lachapelle
24 Février:	Soirées belote	F.R. Lachapelle
11 Mars:	Belote	Club Amitié Thiaville
18 Mars:	Défilé costumé	F.R. Thiaville

.../...

*Les fleurs ... c'est la vie aussi ...*

\*\* LIGNE ELECTRIQUE \*\*




Des travaux de topographie nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à 63 Kw allant d'ETIVAL à GLONVILLE vont être entrepris sur le territoire communal pendant un mois environ.

L'exécution des travaux est confiée par E.D.F. à la Société SPIE TRINDEL, 12, rue du Mouzon, 54523 LAXOU, tél.: 83 91 48 48 (Mr. THOUVENEL).

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ou pour tous règlements des dégâts éventuels, s'adresser à la Société ci-dessus désignée.

\*\* UNE ENIGME \*\*



Monsieur Claude BERNARD, passionné d'histoire locale et auteur de la "feuille jaune" d'ENTRE - NOUS, recherche des éléments pour résoudre l'énigme suivante, concernant l'inscription relevée sur la grosse cloche de LACHAPELLE. Il y est inscrit: " Fondue l'an 1865 sous l'administration de Monsieur Louis RENAUD, Maire de la commune de Sainte-Geneviève, bénite par Monsieur Charles VINCENT, curé. J'ai eu pour parrain Monsieur Sébastien CHARDIN, cultivateur, et pour marraine Madame Marguerite CAYE, épouse de Monsieur Pierre LORRAIN, Adjoint au Maire ".

Ces personnes sont inconnues à Lachapelle. La refonte de la cloche a été payée en 1857. En 1865, le Curé de Lachapelle est l'abbé MORLOT. A la même époque, le Maire de Thiaville est Joseph BOURGUIGNON et celui de Lachapelle est Jean Baptiste DIVOUX.

Merci de votre aide et des renseignements éventuels que vous pourriez apporter à Monsieur BERNARD.

\*\* COUPURES D'EAU \*\*

Elles sont toujours gênantes et nous le savons. Nous nous efforçons de les réduire mais elles sont nécessaires à l'entreprise pendant la durée des travaux. Elles sont annoncées par avis à la porte de la Mairie, à la boulangerie, sur les panneaux situés à Bellevue, rue du Général Paradis, rue de l'église, Fagnoux (2 endroits). De plus, un avis est passé dans la presse: Est Républicain,

.../...

Avec toutes  
nos  
excuses

édition de Lunéville. Si l'heure de remise en eau n'est pas indiquée, c'est que l'entreprise n'est pas en mesure de la communiquer.

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie... sans insulter le personnel comme ce fut le cas la dernière fois de la part d'une dame,... il n'y est pour rien...! Merci de votre compréhension

\*\* CHASSE \*\*

Le Code Rural prévoit l'obligation pour les candidats à l'examen du permis de chasser de participer à une session de formation pratique.



Pour que les séances puissent être organisées dans de bonnes conditions, il importe que l'inscription se fasse dès à présent. Les imprimés utiles sont à retirer en Mairie et devront être transmis par les demandeurs à Mr. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, 26, rue Gambetta, 54000 NANCY.

Le dépôt des demandes de candidature à l'examen est fixé au 1er Avril 1990 et les dates retenues pour cet examen sont les suivantes:

- \* session normale: 2 Juin 1990
- \* session complémentaire et de rattrapage: 30 Juin 1990

M . J .

\*\* DICTONS DE FEVRIER \*\*

EN PATOIS

TRADUCTION

- |  |  |
|--|--|
| 1.- Ichalote a grouesse icorce<br>Hivér long, deur et précocé. | Echalotte à grosse écorce<br>Hiver long, dur et précocé. |
| 2.- quand eul frêne pousse,<br>L'hivér a pèssé.                | Quand le frêne pousse,<br>L'hiver est passé.             |
| 3.- Quand la lèrte a mola<br>I vè piur.                        | Quand le lard est mou,<br>Il va pleuvair.                |
| 4.- Nos jlînes boco l'iâpe<br>I pûré.                          | Nos poules becquettent l'herbe<br>Il pleuvra.            |
| 5.- Pwo d'nache<br>Point d'été.                                | Point de neige<br>Point d'été.                           |

F . G .

1.- TENNIS DE TABLE.

Quelques résultats: En Championnat, la Première équipe est toujours en tête de son groupe (et invaincue) avec 24 points; 2ème: Saint-Roch avec 22 points; 3ème La Petite Raon avec 16 points.

La Deuxième équipe est également en tête de son groupe à égalité avec Moyennautier (22 points), 3ème Provanchères et La Petite Raon avec 18 points.

La Troisième équipe est 8ème de son groupe avec 8 points. 1er: S.R.D. Saint-Dié et Raon-sur-Plains avec 21 points.

Deux équipes sont pour l'instant en position de monter en catégorie supérieure.

Aux Championnats Individuels à Remiremont (3ème tour), Raphaël BERTHIER, en terminant 1er de sa poule, et en battant un classé 60, est promu en catégorie supérieure où il ne rencontrera que des joueurs classés. Un bon moyen pour faire des "Parfs".

Alexis MARCOT s'est classé 2ème de sa poule, Christophe COSSIN 3ème et Philippe COUTY 5ème.

Les joueurs de Tennis de Table remercient les habitants de Thiaville qui les ont chaleureusement accueillis lors de la vente de leurs calendriers pendant les fêtes de fin d'année.

B . C .

2.- ASSOCIATION FAMILIALE RURALE.

L'Association Familiale Rurale de THIAVILLE - LACHAPELLE remercie toutes les personnes qui par leurs dons et leurs lots ont aidé à la réussite du concours de tarots qui s'est déroulé le dimanche 21 Janvier 1990.

Encore merci à tous.

H. Th. C.

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/1 Directeur: JACQUEL H.

*Fleurir ... une autre façon de bien accueillir...*

L'ASSEMBLEE MUNICIPALE DE FAGNOUX (suite)

Humbert Pilot Greffier nouveau

Fait et arrêté à fagnou les ans et jours avant dits et avons signés à la réserve du Greffier lequel se trouve absent présentement.

Etienne poirson

J Colin

Sébastien Martin maire

François Laurent Syndic

Pilot Greffier "

(1) D'après l'ordonnance de l'Intendant de Metz, pour être élu, il fallait payer 30 livres de taille, capitation et accessoires. Peu de Communautés respectèrent cette décision, par exemple à Thiaville, Jean-Nicolas PHILIPPE ne payant que 27 livres et dix sols ne pouvait être élu.

Par contre, à Fagnoux on s'en tint strictement aux conditions de l'ordonnance, d'où nouvelle élection.

(A.D.M.M. C 548 - 559)

L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le 5 Juillet 1787 (il y a eu deux cents ans) était élue l'Assemblée municipale de Thiaville, en un mot l'ancêtre du Conseil Municipal, chargée d'administrer la Communauté.

Qu'en était-il avant cette date?

C'était l'ensemble des habitants de la Communauté qui se réunissait en assemblée " pour résoudre et délibérer sur les affaires communales ", le système de la démocratie directe.

Quelles décisions pouvait prendre une Assemblée?

\*\* donner procuration au Maire ou à un habitant pour affaires concernant la Communauté:

13 Janvier 1780: " procuration donnée par la Communauté de thiaville au Maire du Lieu de représenter la dite communauté pour contracter en leurs noms "

(il s'agit d'un échange de jardins entre Isidore Ferry et la Communauté afin de construire une école. Le Maire Joseph Piton signe l'acte le 15 janvier 1780).

17 Juin 1752: " un résultat par les habitants de Thiaville servant de procuration à Dominique Mathieu leur Maire pour la Boue des chemins."

6 Septembre 1754: " un résultat par la Communauté de Thiaville servant de procuration à Joseph Pierson Labr audit Lieu pour desfendre sur l'assignation donnée à Joseph Mathieu et à Sébastien Piton au sujet d'un chemin."

.../...

\*\* engager la Communauté au point de vue financier:

28e aoust 1722: " une promesse par la Communauté de Thiaville et La Chapelle au profit de Sébastien Georgel dudit Thiaville de trois cents livres."

9 Ebre 1737: " une soumission et promesse par le maire, habitans et Communauté de thiaville au profit de Mr Jacque forceville de la somme de deux cent dix livres onze sols trois deniers pour contravention aux reglemens du contrôle des actes."

\*\* répondre à une demande de la Justice:

En 1753, un différend entre Joseph Pierson et Nicolas Litaize par devant la Justice de Bertrichamps, le Juge ordonne:

" Le comparant justifiera par un résultat de la Cté de Thiaville signé par la plus seinne (1) partie des habitans que de tous temps les habitans dudit lieu sont en usage et liberté de jeter et respandre des pailles dans les chemins au devant de leurs héritages chacun endroits cois et qu'ils les ont toujours convertis en fumier et enlevée sans aucune interruption ny opposition."

(1): la plus sensée.

Toutes les décisions sont enregistrées au Bureau du contrôle des actes de Baccarat.

Où se tenaient les Assemblées?

N'ayant pas de maison commune, les habitants se réunissaient dans les cimetières ou devant ou auprès des églises paroissiales, mais le 22 juin..., à la suite d'une remontrance de Dominique Ancel faisant les fonctions de Substitut à Baccarat, la Chambre du Conseil de la justice de Baccarat et Ban de Vacqueville délibère et " Tout vu et considéré Nous avons fait défense aux habitans, Co-autés, paroissiens des villages qui composent cette Chatellenie de Baccarat et atous autres de plus a lavenir tenir et faire leurs Assemblées dans les cimetières au devant et apres de leurs Eglises paroissiales comme ils ont fait abusivement etsans respect cy devant sous peine de vingt livres d' amandes contre les contrevenants pour la première fois du double en recidive et de plus grandes peines s'il echest ainsi au cas appartiendra... "

Les habitants " se laissent aller aux emportemens, aux Blasphemes, aux reniements de Dieu et aux imprécations... sans rien respecter ny Dieu, ny Leur pasteur... " (Remontrance du Substitut)

Thiaville n'ayant ni cimetière, ni église, où se réunissaient les Assemblées? Nous l'ignorons.

Aux environs de 1780, la mairie-école sera construite, les Assemblées s'y tiendront par la suite.

C . B . (à suivre)